

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY / MME. MARINE PUSTORINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
16 Décembre 2016**

**OBJET :** Convention de partenariat avec la CPAM portant sur l'expérimentation d'un dispositif de détection de renoncement aux soins et d'une plateforme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé (PFIDASS)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé,

- d'approuver la participation de Conseil départemental au dispositif d'identification des usagers renonçant aux soins dans le cadre de la Plateforme d'Intervention Départementale d'Accès aux Soins et à la Santé (PFIDASS),
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de partenariat jointe en annexe au rapport.

Ce rapport est sans incidence financière.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée